

Conseil Municipal du 18 juin 2026 - 18 heures 30

Présents

NICOLINO Nathalie, Maire	x	FULCONIS Elodie	Représ. par C.Chaumeton
GONDRAN Alain, 1er Adjoint	x	BOREL Mickaël	Représ. Par A.Gondran
CALVO Adeline, 2ème Adjoint	x	GRATIA Elise	x
JULIEN Johan, 3ème Adjoint	x	LECOMTE Carmen	x
CHAUMETON Corinne	x	UGO Marcelli	x
ESCANEZ-CASADO Miguel	x		

Désignation du secrétaire de séance :

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : à l'unanimité

Election d'un nouveau 1^{er} adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2026-16 bis du 21/03/2026 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2026-017 bis du 21/03/2026 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026-009 du 07/04/2026 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-016 du 11/06/2026 retirant ses délégations de fonction du maire au 1^{er} adjoint,

Considérant la démission pour raison personnelle de Mr Alain Gondran le 03 mai 2026 **uniquement de son poste de 1^{er} adjoint** (Mr Gondran continuant à siéger au conseil municipal),

Considérant que cette démission a été acceptée par Mme le Préfet en date du 05 juin 2026,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Article 2 : Procède à l'élection du 1er adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Miguel ESCANEZ- CASADO

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

– M. Miguel Escanez-Casado 11 voix

- M. Miguel Escanez-Casado, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint.

Article 3 : M. Miguel Escanez-Casado est désigné(e) en qualité de 1er adjoint au maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h38.